

Vous reconnaîtrez, je pense, que l'Office de vente des producteurs de lait concentré d'Ontario peut être défini comme organisme agricole. A titre de cultivateur, je sais que cet office s'intéresse certes à la manutention, à la vente et au prix des grains.

L'office en question a demandé, le 31 mai 1956, la permission de comparaître devant le comité de l'agriculture de 1956.

Près d'un mois plus tard, le 28 juin 1956, le président du comité de 1956 lui a répondu notamment:

«...Mon seul mandat jusqu'ici est d'étudier le rapport de la Commission des grains ainsi que celui de la Commission canadienne du blé. Vous reconnaîtrez que ces rapports traitent exclusivement des grains».

Monsieur Milner, au nom des membres du comité, je tiens à exprimer, à vous et à votre personnel, nos remerciements les plus sincères de votre comparution devant le comité. Je suis sûr que l'agrément de votre présence nous manquera au cours des années à venir. Cependant, ne manquez pas, chaque fois que vous serez dans les parages, de rendre visite aux membres du comité ou aux autres députés. Nous en serions très heureux.

Merci encore de vos commentaires très intéressants et très éclairés sur les questions posées.

M. MILNER: Merci, messieurs.

—La séance du comité est levée.